



Règlement du Bike Park d'IrriSarri Land

Le Bike Park d'IrriSarri Land est conçu pour profiter du VTT dans un environnement naturel. Afin de garantir la sécurité de tous, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

Sécurité et Environnement :

- **Environnement naturel** : Le Bike Park se situe dans un cadre naturel avec une faune et une flore locales. Respectez l'environnement, les sentiers et les animaux.
- **Obstacles** : Le parc est entretenu régulièrement, mais il peut y avoir des branches, des pierres ou d'autres obstacles naturels. Si vous trouvez des obstacles dangereux en descendant, évitez-les et signalez-les au personnel du Bike Park pour qu'ils puissent les enlever.
- **Signalisation** : Respectez la signalisation du parc et les sens de circulation indiqués.
- **Animaux** : Si vous rencontrez des animaux sur les circuits, ne les dérangez pas et laissez-les s'éloigner tranquillement.
- **Entretien** : Ne modifiez pas les circuits. Toute modification doit être effectuée par le personnel autorisé d'IrriSarri Land.

Équipement et Protection :

- **Protections obligatoires** : Le port du casque et des genouillères est obligatoire.
- **Protections recommandées** : Il est recommandé de porter des coudières, un plastron et des lunettes.
- **Vélo** : Le vélo doit être en parfait état mécanique et adapté à la pratique de la descente.

Accès et Âge :

- **Mineurs de moins de 18 ans** : Les mineurs souhaitant accéder au Bike Park doivent présenter une autorisation signée par un adulte :
 - En tant que responsable durant l'activité.
 - Pour que le mineur puisse pratiquer l'activité seul sous sa propre responsabilité.
- **Dirt Park et Pump Track** : Les mêmes restrictions d'âge s'appliquent qu'au Bike Park général.

Assurance :

- **Assurance obligatoire** : Il est obligatoire de disposer d'une assurance couvrant

l'activité de descente en VTT dans le Bike Park.

- **Exemptions** : Si vous êtes licencié en cyclisme auprès d'une fédération enregistrée à l'UCI ou si vous avez une assurance personnelle couvrant la pratique du VTT dans un Bike Park, il n'est pas nécessaire de souscrire à l'assurance d'évacuation proposée par IrriSarri Land.

Comportement dans le Parc :

- **Vitesse** : Adaptez votre vitesse à vos capacités et aux conditions du terrain.
- **Dépassements** : Dépassez avec précaution et avertissez le cycliste devant vous.
- **Arrêts** : Effectuez les arrêts dans les zones prévues à cet effet et en dehors des circuits.
- **Respect** : Respectez les autres utilisateurs et évitez tout comportement pouvant mettre autrui en danger.
- **Interdictions** :
 - Il est interdit de circuler sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
 - Il est interdit de circuler à contresens.
 - Il est interdit de détériorer les installations ou la signalisation.
 - Il est interdit de filmer ou de prendre des photos à des fins commerciales.

Clause de jouissance de l'activité :

L'activité est considérée comme entièrement réalisée dès lors que le client :

- **Accède aux installations** : Une fois arrivé au point de rendez-vous et ayant commencé à recevoir les instructions du guide ou moniteur, l'activité est considérée comme commencée et donc effectuée.
- **Démarre l'activité** : Pour les activités se déroulant en dehors de nos installations, l'activité est considérée comme réalisée dès que le client commence à la pratiquer sous la supervision du guide.
- **Ne se présente pas** : Si le client ne se présente pas à l'activité à l'heure et au lieu convenus, sans préavis et sans justification, il est considéré comme ayant renoncé à l'activité, qui sera alors considérée comme réalisée.
- **Interrupt l'activité** : Si le client décide d'interrompre l'activité après son



commencement pour des raisons personnelles, aucun remboursement ne sera effectué.

Conditions météorologiques :

Les activités ont lieu quelles que soient les conditions météorologiques, tant qu'il n'y a pas de risque pour la sécurité des participants. En cas de conditions météorologiques défavorables empêchant la tenue de l'activité en toute sécurité, le client se verra proposer les options suivantes :

- **Reprogrammer l'activité** : Sans frais supplémentaires, sous réserve des conditions disponibles.
- **Changer d'activité** : Si des activités alternatives sont proposées.

Responsabilité :

- **Risque** : Le VTT est un sport à risque. Chaque utilisateur est responsable de sa propre sécurité et doit évaluer ses capacités avant d'emprunter un circuit.
- **Exonération de responsabilité** : Le parc n'est pas responsable des accidents ou blessures pouvant survenir en raison d'une utilisation inappropriée des installations ou d'un manque de compétence de l'utilisateur.

Acceptation des règles d'utilisation et de sécurité :

Nom et prénom
N° de carte d'identité / Passeport
Date de naissance
Adresse
Code Postal
Ville
Email

Nº de téléphone
Nº de téléphone en cas d'urgence

Je déclare que les mineurs suivants seront sous ma responsabilité durant toute l'activité du "Bike Park" :

Nom et prénom des mineurs accompagnés	Date de naissance
Nom et prénom des mineurs non accompagnés	Date de naissance

Acceptation des conditions :

X	J'ai lu, compris et j'accepte les règles d'utilisation et de sécurité.
X	J'ai lu, compris et j'accepte la politique de confidentialité sur : https://www.irrisariland.com/politica-de-privacidad/
	J'atteste être majeur.
	Je souscris à l'assurance d'évacuation.
	Je ne souscris pas à l'assurance d'évacuation, car je possède ma propre assurance.

À Igantzi, le ____ / ____ / 20____

Signature du client :